

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Intercommunalité

**OBJET :
TRANSFERT DES
COMPETENCES
EAU ET
ASSAINISSEMENT
- CONVENTION DE
GESTION DE
SERVICES :
APPROBATION ET
AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

Monsieur Le Maire rappelle que les compétences « eau et assainissement » ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ;

Pour la gestion de ces deux compétences, il est apparu nécessaire de mettre en place une organisation décentralisée permettant d'assurer au mieux la continuité de service et une meilleure relation avec les usagers. Ainsi, la Communauté Castelnaudary Lauragais Audois a souhaité confier par le biais d'une convention de gestion de services une part des missions aux 43 Communes ;

Cette convention a été approuvée par délibération n°2017-309 du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017.

Considérant le bilan des conventions de gestion 2018-2019 et la proposition du conseil des maires du 26 novembre 2019 pour renouveler ces conventions pour la période 2020-2023.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de gestion entre la Commune et la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

A cette fin, il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite convention conformément au projet annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de gestion de services à intervenir avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour l'exercice des compétences Eau et Assainissement, conformément au projet annexé à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD